

Tel : **05 62 91 49 13** De 8h30 à 12h00 du lundi au vendredi

FICHE DE PREADMISSION SSR Addictologie

A retourner
par Fax: 0562914904
ou par courrier 2 rue des
Pyrénées 65 200 ASTUGUE

Date de la demande : Date souhaitée d'admission : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS: Le demandeur: Le patient : Nom patronymique: Prénom: Né (e) le : Nom du médecin demandeur : Nom du médecin traitant : Adresse du patient :..... Domicile: Nom du curateur/tuteur: N° de téléphone : N° téléphone du patient : Pharmacie de ville du patient : N° de téléphone de la personne à prévenir : IMPORTANT: Vos cartes d'identité, mutuelle Lien de parenté : et vitale sont nécessaires lors de votre admission. Caisse d'affiliation: Merci de les présenter à ce moment-là. Mutuelle: N°SS: Oui, date de fin de la prise en charge : Non Bénéficiaire CMU : CONDITIONS DE VIE AVANT HOSPITALISATION veuf(ve) marié (e) célibataire divorcé (e) pacsé vit seul vit en famille protection juridique, si oui précisez :..... Suivi psychiatrique et ou psychologique, si oui précisez :..... RENSEIGNEMENTS MEDICAUX (VENIR AVEC VOTRE DERNIERE ORDONNANCE MEDICALE et LE COURRIER DE VOTRE MEDECIN TRAITANT JUSTIFIANT LA DEMANDE DE SEJOUR) Motif d'hospitalisation : Pathologies associées : Objectifs thérapeutiques : Traitements médicamenteux en cours (ou photocopie du traitement en cours):.....

Allergies connues:

Régime particulier (sans sel, sans porc, diabétique,...):....

Poids :

PROJET DE SORTIE :							
Retour à domicile ou	i 🗇 non						
Post cure envisagée 🗖 oui	non non						
Intervention d'un travailleur social oui non							
Observations:							
SOUHAIT CONCERNAL	NT LA CHAMBRE :		LINGE DE	TOILETTE/LINGE	DF. COR PS:		
Chambre particulière * Chambre double *: 37euros / jour si pas de prise en charge mutuelle.			Serviettes de toilette, gants, serviettes de table, chemises de nuit ou pyjamas, petite lingerie, ne sont pas fournis par l'Hôpital. Possibilité d'acheter un pack nécessaire de toilette et/ou serviettes de bain et gants.				
v evenouv, join or pub ac pri	or energy mittains		-	à votre disposition.	,		
CAPACITE ET AUTONOMIE DE LA PERSONNE :							
Toilette/habillage	Autonome	Aide p	partielle	Aide totale			
Mobilité / transfert	☐ Valide	Statio:	n assise	Avec aide	Aide totale		
Aide technique	Canne	☐ Déam	bulateur	Fauteuil roulant			
Comportement	Cohérent	Confu	1S	Agité	Contention physique		
Orientation	☐ Orienté	☐ Déam	bulant	☐ Fugueur			
Alimentation	Normale	☐ Fausse	route	Sonde gastrique	Dénutrition		
Elimination urine	Continence	Incom	tinence	Sonde urinaire	Stomie		
Elimination selles	Continence	Incom	tinence	Stomie			
Respiration	Autonome	☐ Dyspr	née	Oxygène Ventilation	☐ Trachéo		
Communication	Cécité	Surdit	ré	Appareillage, leque	1:		
Autres	BMR	Plaies		Escarres			
Observations diverses :							

Signature et cachet du médecin du service demandeur :

Réf. formulaire : 05/PEC ADM/P002/F005_rév.02



Vous faites une demande de préadmission au service addictologie de l'Hôpital le Montaigu. La qualité et la sécurité des soins de votre prise en charge est pour nous une préoccupation constante, aussi nous vous invitons à prendre connaissance de cet extrait de règlement intérieur du service.

Parce que nous portons une attention particulière au respect des personnes et dans l'intérêt de chacun, il est expressément interdit :

- D'introduire dans l'établissement des boissons alcoolisées, de même que toutes substances illicites :
- De s'absenter de l'hôpital sans autorisation et sans en informer le service.

Le samedi matin, possibilité de se rendre au Marché de Bagnères de Bigorre (système de Taxis en place) ;

Des autorisations de sorties peuvent être accordées du samedi matin au dimanche 18h00, ce à partir du deuxième week-end d'hospitalisation.

Toute demande de permission est soumise à l'avis médical et à l'autorisation de la direction. La permission ne doit pas être positionnée en même temps que les ateliers d'éducation thérapeutique proposés.

Par ailleurs, il vous est demandé:

- De respecter la Législation antitabac applicable aux lieux publics décret 92-478 du 29 mai 1992 renforcé par la loi depuis 2005) : Il est interdit de fumer dans tout lieu public, et notamment dans les établissements de santé. A ce titre il est formellement interdit de fumer dans les chambres ;
- De respecter la propreté des locaux ;
- De respecter le repos de tous : à partir de 21h, le volume sonore des radios ou télévisions doit être réduit ;
- De ne pas s'introduire dans les chambres des autres patients afin de respecter l'intimité et le temps de repos de chacun ;
- Les chambres sont individuelles et à ce titre il ne peut être admis que plusieurs personnes se retrouvent la nuit dans une même chambre.

Le livret d'accueil de l'établissement vous sera remis lors de votre entrée.

O J'ai pris connaissance du règlement intérieur,					
A,	, le	.2019			
	Signature				